

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013**  
~~~~~

**HALLE D'EXPOSITION DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
ACQUISITION DE LA PARCELLE F 1000 (INDIVISION FERNANDEZ)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMAIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 26 septembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire a validé la définition du périmètre d'utilité publique de la Halle d'exposition de la Vallée de l'Hérault, à construire sur la commune de Gignac,

Vu que l'indivision Fernandez est propriétaire de la parcelle F 1000, d'une superficie de 1648 m², qui est intégrée dans le périmètre de la halle d'exposition,

Vu que conformément à l'avis des domaines du 15/2/2012, il est proposé son acquisition sur la base de 8 €/m², soit un montant de 13 184 €,

Vu que le montant d'achat est prévu dans le BP 2013 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle F 1000 située sur la commune de Gignac, et appartenant à l'indivision Fernandez, sur la base de 8 €/m², soit un montant total de 13 184 €,
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, en particulier du Conseil Général de l'Hérault (contrat de territoire) et de l'Etat (DDR),
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 768 le 01/02/2013
Publication le 01/02/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/02/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmc134385-DE-I-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

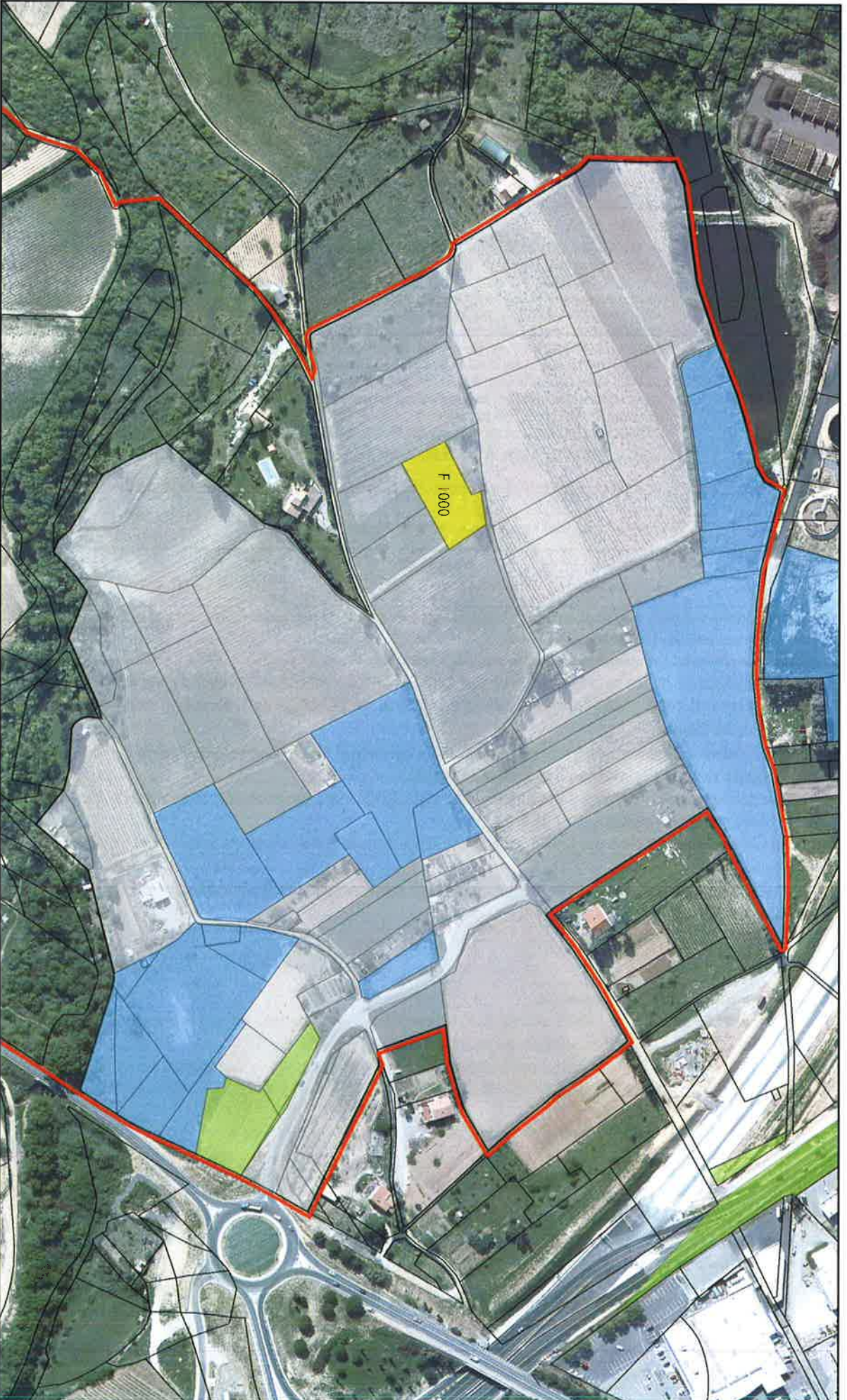
Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET



Commune de Gignac

HALLE D'EXPOSITION - Achat de la parcelle F 1000



Cadastre

- Parcelles
- Périmètre d'utilité publique
- Périmètre de la Z.A.D.

Statut des acquisitions

- Biens achetés
- Biens en cours d'achat : en préparation chez le notaire
- Biens en cours d'achat : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire
- Biens en cours d'achat : accord de vente obtenu

0 100 Mètres